

3. L'ENVIRONNEMENT

Les deux parties ont fait le point des contacts et de la coopération qui ont eu lieu depuis le début de l'Accord. Elles ont évoqué également les activités des organisations internationales auxquelles les deux pays collaborent par ailleurs. En ce qui concerne la coopération qui se situe plus particulièrement dans le cadre de l'Accord, elles ont considéré que celle-ci entrait dans une nouvelle phase, les premières actions concrètes de coopération ayant été conduites à leur terme. Les résultats obtenus dans ce domaine depuis la dernière session de la Commission Mixte sont mentionnés en annexe IV. Elles ont entamé une seconde phase d'information d'information mutuelle et ont retenu les thèmes suivants:

a. Pollution de l'air

Il a été convenu que les deux parties échangent des informations et, si nécessaire organiseraient des contacts d'experts par visite mutuelle sur le sujet spécifique:

"évaluation des équipements et méthodes des mesures en continu à l'émission des cheminées, et des méthodes manuelles".

Il a été convenu en plus que le thème "transfert des polluants de l'air dans d'autres milieux" ferait l'objet d'explorations complémentaires par les deux parties.